



SWG A&D

Responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Une assurance sur mesure pour une meilleure tranquillité d'esprit

Chez SWG, nous sommes sensibles aux défis particuliers auxquels sont confrontés les administrateurs et les dirigeants. Notre assurance A&D offre une protection exhaustive contre un large éventail de responsabilités potentielles, garantissant ainsi la protection de vos actifs personnels et de votre réputation professionnelle. Que vous soyez confronté à des allégations de mauvaise gestion, de manquement aux obligations fiduciaires ou d'autres actes répréhensibles, notre garantie sur mesure vous offre la tranquillité d'esprit dont vous avez besoin pour vous concentrer sur la gestion efficace de votre organisation.

Caractéristiques principales

- **Politique tout-en-un** : Couvre les dirigeants et les administrateurs, l'entité, les pratiques en matière d'emploi, les fiduciaires et le directorat extérieur
- **Contrat établi sur la base des réclamations présentées** : Garantie pour les demandes d'indemnisation présentées pendant la période d'assurance, quelle que soit la date à laquelle l'acte illicite a été commis.
- **Garantie mondiale** : Protection des administrateurs et des dirigeants, où qu'ils se trouvent dans le monde.
- **Définition large** : Des définitions complètes des sinistres et des infractions pour garantir une couverture étendue.



Faits saillants de la garantie

- **Responsabilité liée aux pratiques en matière d'emploi** : Protection contre les réclamations liées aux pratiques d'emploi, y compris le licenciement abusif, la discrimination et le harcèlement.
- **Acte fautif de tiers** : Garantie contre les réclamations de tiers pour actes répréhensibles.
- **Gestion de crise** : Prise en charge des frais liés aux événements de gestion de crise afin de protéger la marque de l'entreprise.
- **Garantie des coûts d'enquête de l'entreprise** : Garantie des coûts liés aux enquêtes sur les entreprises.
- **Défense au premier dollar** : Aucune franchise ne s'applique aux frais de défense, ce qui garantit un soutien juridique immédiat.
- **Garantie des actes antérieurs** : Englobe la période remontant jusqu'à la date de prise d'effet de la première police d'assurance responsabilité civile A&D.

Qui devrait souscrire une assurance A&D ?

- Entités commerciales et leurs filiales
- Administrateurs et dirigeants
- Équipes de direction
- Conjointes des administrateurs et dirigeants
- Parties prenantes
- Employés et bénévoles

www.swgins.com | 1-800-668-4275